



CONVOCAATION

ASSEMBLEE GENERALE 2022

Cher(e) Membre,

L'Assemblée Générale du Chapter se tiendra à l'hôtel Océania, Kerdrézec, 17 Rue du Poher, à QUIMPER, le samedi 10 décembre 2022 à partir de 19H00.

Ordre du jour :

- Bilan moral et financier 2022.
- Bureau 2023.avec son nouveau «chapter director ».
- Calendrier 2023.
- Questions diverses.

La réunion sera suivie du traditionnel repas (28€/personne). Le paiement du repas se fera auprès du Chapter sur place ou par virement. Pour celles et ceux qui le souhaitent, il est possible de passer la nuit sur place. Les réservations et le paiement se font auprès de l'hôtel (02 98 90 46 26).

Le renouvellement des cotisations aura lieu ce même jour.

Le formulaire de réinscription est disponible en ligne (méthode à privilégier), une version imprimable à remplir manuellement est jointe à cette convocation.

Dans les deux cas, ce formulaire, à **remplir complètement**, est à remettre lors ou avant l'A.G., accompagné de votre règlement ou à transmettre par courrier. La cotisation est de 24€ pour une personne et 12€ pour le conjoint à payer par chèque, espèces, CB ou virement (voir RIB en pièce jointe).A noter que vos règlements ne seront encaissés qu'à partir du 2 janvier 2023.

Nous rappelons que l'adhésion au HOG est obligatoire, pour l'ensemble des pilotes, pour adhérer au Chapter.

Pour des questions d'organisation, merci de me confirmer rapidement votre présence, au plus tard le mercredi 30 novembre en complétant le formulaire en ligne, ou par courrier adressé à la concession à mon attention, accompagné du coupon ci-dessous.

Nota : les différents formulaires en lignes sont accessibles à partir de la page « AG 2022 CCQF » sur le site.

Nous comptons fortement sur votre présence.

A+ on the road

Ergué-Gabéric, le 15/10/2022
Le Directeur

CORNOUAILLE CHAPTER QUIMPER FRANCE
Cornouaille Moto - ZA de Kerourvois Quimper – 29500 – ERGUE GABERIC
Tel : 02 98 66 69 00

Laurent BIHOUEE

Je (nous) soussigné(s),

Serai (ons) présent(s) à l'Assemblée Générale ainsi qu'au repas.

Ne pourrai (ons) pas être présent(s) à l'Assemblée Générale et donne (ons) pouvoir

Au Directeur

Au Membre dont le nom suit :

Date et Signature :